

MAIRIE DE MURINAI

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 22 DECEMBRE 2017 A 20 H 00.

MEMBRES ABSENTS : Gérard Guillaubey (pouvoir à Cédric Giroud),
Princet Véronique (pouvoir à Fabrice Prunelle), Brunat Jérôme, Maryline Bonneton.

1/ Le compte-rendu de réunion du Conseil municipal du 13 décembre 2017 est approuvé.

2/ Avis de la Commune de Murinais sur le projet d'aménagement de l'A480 et de l'échangeur du Rondeau (délibération).

Les problématiques de congestion du trafic routier dans l'agglomération grenobloise sont connues et tendent à se renforcer un peu plus chaque année. Parmi les secteurs concernés par ces problématiques, l'échangeur du Rondeau (RN87) et l'autoroute A480 supportent chaque jour un trafic de l'ordre de 100 000 véhicules. Leurs caractéristiques géométriques actuelles ne permettent plus d'assurer un trafic fluide et concourent largement aux congestions régulières de l'agglomération grenobloise.

Ces congestions récurrentes nuisent très fortement à l'attractivité et au rayonnement de la grande agglomération grenobloise et du Département de l'Isère ainsi qu'à la qualité de vie des riverains. Ces infrastructures vieillissantes s'intègrent mal dans le paysage urbain.

Un projet est à l'étude et consiste à aménager à 2x3 voies l'autoroute A480 entre la bifurcation A48 / A480 /RN481 et l'échangeur du Rondeau, sous maîtrise d'ouvrage de la société AREA et à restructurer l'échangeur du Rondeau et ses abords pour en améliorer le fonctionnement sous maîtrise d'ouvrage de l'État (Ministère de la transition écologique et solidaire).

L'Etat, le Département de l'Isère, Grenoble Alpes Métropole et la société AREA ont signé le 10 novembre 2016 un protocole partenarial qui définit en particulier les objectifs et principes partagés devant guider les solutions d'aménagements, à savoir :

- fluidifier la circulation et fiabiliser les temps de parcours pour l'accès à l'agglomération grenobloise, les échanges internes à l'agglomération et les flux longue distance, au quotidien et lors des migrations touristiques, tout en garantissant la sécurité des usagers ;
- réduire significativement les impacts négatifs de ces infrastructures et de la circulation, sur le cadre de vie des populations riveraines et l'environnement naturel ;
- créer des conditions d'une mobilité durable, ces infrastructures étant une des composantes du système de déplacements.

Le coût global total de l'aménagement de l'A480 et de l'échangeur du Rondeau est estimé à 348 M€ TTC aux conditions économiques du mois de mars 2016. En termes de calendrier, l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique est prévue fin 2017. Les travaux sont envisagés à compter de 2019.

Le volet concertation de ce projet est un élément pour lequel le Département de l'Isère attache une attention particulière, de même que l'appui de la grande agglomération grenobloise. C'est à ce titre, que la SMVIC est sollicitée pour apporter son soutien au dossier de projet d'aménagement d'A480 et de l'échangeur du Rondeau.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, se prononce à l'unanimité pour :

- **DONNER** un avis très favorable au projet porté par le Département de l'Isère, l'Etat et la société AREA ;
- **SOUTENIR** officiellement cette opération stratégique pour le développement de nos territoires et la qualité de vie des isérois.

3/ Travaux d'aménagements paysagers et mise en sécurité de la traversée du village : demande de subvention pour travaux divers d'intérêt local (TDIL) au titre de la réserve ministérielle (délibération).

Monsieur le Maire rappelle le chantier prévu prochainement concernant les travaux d'aménagements paysagers et la mise en sécurité de la traversée du village. Ce vaste projet débutera en 2018 et sera réalisé sur les exercices 2018-2019-2020. Il comprendra les travaux suivants :

- Amélioration de la traversée de village et du secteur en agglomération de la Route de Chevrières
- Création de places de village et d'aménagements paysagers en entrée sud de village, devant la bascule, devant le Monument aux Morts et le parvis de l'église,
- Aménagement d'un local de stockage pour l'Auberge des Saveurs, dernier commerce du village,
- Création d'un accès aux logements qui seront situés au-dessus de la future mairie
- Réfection des enrobés au lotissement Opac suite aux travaux d'assainissement.
- Réaménagement des cheminements piétons, places de stationnement, trottoirs et passages piétons dans la rue du Souvenir Français et la route de Chevrières
- Pose de bordures et trottoirs à l'entrée sud du village, route de Saint-Vérand.

Le montant des travaux a été chiffré à 429 297 € HT par le groupement d'entreprises le mieux classé à l'issue de l'appel d'offres.

Monsieur le Maire propose alors à ses conseillers de solliciter une aide financière au Ministère de l'Intérieur.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- solliciter une subvention pour travaux divers d'intérêt local (TDIL) au titre de la réserve ministérielle, pouvant aller jusqu'à 50 % du montant des travaux hors taxes du projet
- charger le Maire de constituer un dossier de demande de subvention pour ces travaux.

4/ Choix de l'entreprise pour les travaux d'aménagements paysagers et de mise en sécurité de la traversée du village (délibération).

Monsieur le Maire rappelle les travaux qui débuteront début 2018 et s'étaleront sur 3 exercices concernant l'aménagement paysager et la mise en sécurité de la traversée du village. Pour ces travaux, un appel d'offres est paru dans les Affiches le 17/11/2017.

A l'issue de la date de réception des offres, 3 plis ont été reçus et ouverts par la commission travaux le 11/12/2017. L'analyse des offres se résume ainsi :

	<i>MONTANT HT</i>	<i>NOTE PRIX</i>	<i>NOTE VALEUR TECHNIQUE</i>	<i>CLASSEMENT</i>
Grpmt BATI-SONE / CHEVAL	442 690,96 €	17,69	15	2
SPORTS ET PAYSAGES	449 624,07 €	17,30	12	3
Grpmt GIRAUD MARCHAND / TOUTENVERT	429 263,22 €	20	17	1

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de retenir le groupement GIRAUD-MARCHAND / TOUTENVERT pour réaliser les travaux d'aménagements paysagers et de mise en sécurité de la traversée du village pour un montant de 429 263,22 € HT.
- charge le Maire d'effectuer toutes démarches nécessaires au démarrage du chantier.

Fin de séance : 20 h 00.